

ACTEUR PRAP IBC (Industrie – Commerce – BTP) – Formation initiale

Habilitation INRS : 1463665/2019/Prap-IBC-01/O/23.

Pour prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité physique



DUREE

2 jours – 14 heures

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail afin d'identifier les principaux risques sur la santé liés à son activité
- Adopter les gestes et techniques de manutention et d'économie d'effort
- Participer à la prévention ou à la maîtrise du risque dans son entreprise

POUR QUI

- Salariés des secteurs IBC souhaitant engager une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Apports théoriques et travaux en sous-groupe, mises en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise. Formation pratique et opérationnelle.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP certifiés par l'INRS.

LIVRABLES

Aide-mémoire Acteur PRAP (INRS ED 7201)

VALIDATION

Certificat Acteur PRAP IBC délivré par l'INRS. Attestation de fin de formation.

VALIDITE

- Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME

I. SAVOIR C'EST PREVENIR

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs

II. APPREHENDER L'INTERET ET L'ORGANISATION DE LA PREVENTION SUR SON LIEU DE TRAVAIL

- Les enjeux de la prévention
- L'organisation de la prévention des risques au sein de sa structure
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans son environnement professionnel

III. CONNAITRE LES DOMMAGES POTENTIELS SUR LA SANTE LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- Les TMS (Troubles Musculosquelettiques)

IV. OBSERVER SON POSTE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE A SA SANTE

- L'identification des risques potentiels
- Les causes d'exposition aux activités physiques
- Les composantes d'une situation de travail génératrices de risques
- Les facteurs de risque et les déterminants d'une situation de travail
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

V. PROPOSER DES AXES D'AMELIORATION DE SA SITUATION DE TRAVAIL

- En agissant sur l'ensemble des composantes liées à sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

VI. SE PROTEGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SECURITE ET D'ECONOMIE D'EFFORTS

- Les conditions préalables d'une manutention occasionnelle et leurs applications pour le « Lever-Porter-Déplacer-Déposer »
- L'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Les différents équipements mécaniques et d'aide à la manutention et leurs conditions d'utilisation
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention de charges inertes

EVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC.
- Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com

ACTEUR PRAP IBC – Maintien et actualisation des compétences

Habilitation INRS : 1463665/2019/Prap-IBC-01/O/23.

Pour prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité physique



DUREE

1 jour – 07 heures

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES

- Mettre à jour les compétences de l'Acteur PRAP afin qu'il continue à contribuer à la politique de prévention menée par son entreprise.
- Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

POUR QUI

- Acteurs PRAP certifiés

PREREQUIS

Être certifiés PRAP IBC

MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et travaux en sous-groupe et mises en situation en adéquation avec les risques liés à l'entreprise. Formation pratique et opérationnelle.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP certifiés par l'INRS.

LIVRABLES

Aide-mémoire Acteur PRAP (INRS ED 7201)

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME

I. RETOURS D'EXPERIENCE

- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou entraîner des efforts inutiles, voire excessifs
- L'organisation de la prévention dans son milieu professionnel
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au sein de l'entreprise

II. MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

III. ÉCHANGES PRATIQUES SUR LE POSTE DE TRAVAIL

- Les différents équipements d'aide à la manutention
- Visite de site et étude de l'aménagement des postes de travail
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention manuelle

EVALUATION DES ACQUIS

- Questionnaire de positionnement
- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC.
- Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

VALIDATION

Certificat Acteur PRAP IBC délivré par l'INRS.

Attestation de fin de formation.

VALIDITE

Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com